

Réunion du Conseil Municipal de Cussey-sur-l'Ognon

du 21/03/2026

Présents : *Patrice BARDIN, Michel CUENOT, Jean-François LANOY, Aurélia LAURENT, Jean-François MENESTRIER, Laurence MESNIER, Blandine MOUGIN, Teddy PHILIPPE, Elisabeth RABOLIN, Annabelle RENAUD, Laurence RICQ, Alexandre SOUL, Sylvaine STREIT, Guy TRIQUET*

Excusé : Patrice ALBERT

Pouvoir : Patrice ALBERT donne pouvoir à Guy TRIQUET

Secrétaire de séance : Laurence RICQ

Ouverture de séance : 11h00

M. Jean-François MENESTRIER déclare la séance du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 ouverte à 11h00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2122-17 du CGCT, il déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-après installés dans leurs fonctions, conseillers élus le 15/03 :

- *Patrice ALBERT*
- *Patrice BARDIN*
- *Michel CUENOT*
- *Jean-François LANOY*
- *Aurélia LAURENT*
- *Jean-François MENESTRIER*
- *Laurence MESNIER*
- *Blandine MOUGIN*
- *Teddy PHILIPPE*
- *Elisabeth RABOLIN*
- *Annabelle RENAUD*
- *Laurence RICQ*
- *Alexandre SOUL*
- *Sylvaine STREIT*
- *Guy TRIQUET*

M. Patrice BARDIN, le plus âgé des membres du conseil, poursuit la présidence de la séance.

Il constate que le quorum est atteint.

Constitution du bureau pour l'élection du Maire et des adjoints :

M. BARDIN désigne deux assesseurs : Guy TRIQUET, Laurence MESNIER et la secrétaire est Laurence RICQ.

Election du maire

M. Patrice BARDIN rappelle que l'élection du Maire se déroule à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder à un vote public.

M. Patrice BARDIN rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le Maire est élu par le Conseil Municipal parmi ses membres ;
- L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour ;
- En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

M. Patrice Bardin invite les conseillers à se porter candidats : M Jean-François Ménestrier se déclare candidat à la fonction de Maire.

M. Jean-François MENESTRIER présente sa candidature en tant que Maire et expose les raisons qui le portent à être candidat :

Ce mandat constitue son 5^{ème} mandat : de 2003 à 2011 il était conseiller, de 2011 à 2018 il était adjoint et depuis 2018, il est Maire.

Il décrit ses engagements pour la commune et exprime sa volonté d'un travail dans un esprit constructif, collectif et bienveillant.

Il s'engage au niveau communautaire à défendre l'intérêt communal pour développer les intérêts de notre secteur et porter les intérêts de la commune.

Il souhaite que chacun œuvre pour le bien commun et dans l'intérêt général.

Les conseillers sont appelés à voter et il est procédé au dépouillement.

Les résultats du scrutin sont :

Suffrages exprimés : 15

Jean-François Ménestrier : 14

Blancs : 01

M. Jean-François MENESTRIER est élu maire de Cussey-Sur-l'Ognon à l'unanimité.

M. Patrice BARDIN déclare M. Jean-François MENESTRIER officiellement installé dans ses fonctions de Maire.

M. Jean-François MENESTRIER reprend la présidence de la séance et procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Détermination du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

La loi impose que le nombre d'adjoints ne dépasse pas 30% des sièges totaux, arrondis à l'entier inférieur. Cela représente 4 personnes pour Cussey-Sur-l'Ognon.

M. Jean-François Menestrier propose de fixer le nombre d'adjoints à 3 pour permettre de donner des délégations à des conseillers.

Vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Election des adjoints

Conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose de procéder à l'élection de ses adjoints.

Lors du point précédent, le conseil a fixé le nombre d'adjoints à 3. Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

M. le Maire propose une liste de 3 adjoints :

- Elisabeth RABOLIN
- Jean-François LANOY
- Annabelle RENAUD

Aucune autre liste n'est déposée.

Vote à bulletin secret :

Suffrages exprimés : 15

Liste d'Elisabeth RABOLIN : 14

Blancs : 01

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste :

Elisabeth RABOLIN 1^{ère} adjointe
Jean-François LANOY 2^{ème} adjoint
Annabelle RENAUD 3^{ème} adjointe

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mardi 31 mars 2026 à 20h.

Fin de séance : 11h50

